

La colère des taxis ariégeois reste intacte

Dans un communiqué du 19 février, la présidente des taxis de l'Ariège, Nathalie Basque, réitère la colère de toute une profession à bout de souffle suite à la convention mise sur la table par la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et sortie au Journal officiel début janvier 2024 ainsi que la nouvelle loi de finance de la Sécurité sociale, qui mutualise les trajets des patients médicalisés. Ces décisions prises sans concertations avaient d'ailleurs entraîné des manifestations dans toute la France le 11 décembre dernier, avant de nouvelles mobilisations ce lundi 19 février. « Le directeur général de l'UNCAM-CNAMTS, Thomas Fatome – a décidé d'imposer des propres tarifs à la profession de taxi, sans aucune négociation possible », regrette la présidente, ju-



Une « nouvelle phase est entamée dans la réduction des dépenses », estime Nathalie Basque. / DDM

geant cette décision arbitraire dans un contexte inflationniste important. « Tout porte à croire qu'il cherche à dissuader les artisans taxis de répondre convenablement aux besoins de transport de leurs clients en situation de vulnérabilité, en réduisant très fortement

leurs tarifs, pourtant établis par le ministère de l'économie et des finances ».

Même si la présidente comprend la politique du transport partagé, celle-ci estime qu'elle se fait au détriment du patient « obligé d'attendre un transport parfois pendant des heures pour faire des économies ». « On ne représente que 3 à 4 % des dépenses sur le budget, je ne trouve pas ça normal !, appuie Nathalie Basque, nous, ce qu'on propose, c'est de faire des économies au niveau des autoroutes et qu'on puisse avoir un tarif préférentiel en partenariat avec la CPAM pour amoindrir le niveau de TVA, comme c'était le cas avant. »

Pour l'heure, les taxis ariégeois n'ont pas prévu de se mobiliser sur le département, mais ils rejoindront peut-être le mouvement début mars.